

L'an deux mille vingt-quatre le dix Avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de COUBON, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle VALANTIN maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 03/04/2024

Membres présents : ANTHOUARD Michelle, BEGEL Alain, CHOUVIER Olivier, CHOUVIER Isabelle, COURRIOL Alain, ESQUIS Thierry, FAISANDIER Josiane, GIMBERT Frédéric, KERDRAON Jennifer, LHOSTE René, MAISONNEUVE Henri, MATHIAUD Sandra, MIALANE Stéphanie, NICOLAS Jérôme, PEYRACHE Roselyne, REBOUL Benjamin, REYNE Guy, VALANTIN Christelle.

Procurations : ANTERION Magali à CHOUVIER Olivier, KERDRAON André à CHOUVIER Isabelle MIALON Nathalie à VALANTIN Christelle, PLASSE Blandine à LHOSTE René, ROUDIL Elodie à KERDRAON Jennifer

Secrétaire de séance : KERDRAON Jennifer

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 Février 2024	2024/12
Vote du CFU	2024/13
Affectation du résultat	2024/14
Vote des taux d'imposition	2024/15
Vote du BP 2024	2024/16
Vote des subventions aux associations	2024/17
Demande de subvention appartement - modification	2024/18
Demande de subvention pour la rénovation des cours tennis	2024/19
Convention de partenariat altithèque	2024/20
Dénomination de voie	2024/21

Début de séance à 19H

1) **Approbation du procès-verbal en date du 21/02/2024**

Rapporteur : Christelle VALANTIN

Le procès-verbal de la séance cité en objet doit faire l'objet d'une adoption. Un exemplaire a été communiqué à tous les conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27/02/2024

POUR	23
CONTRE	
ABSTENTION	

2) Vote du Compte financier Unique

Rapporteur : René LHOSTE

Mme VALANTIN Maire sort de la salle.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du 07/09/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique signée le 07/09/2023 par la DDFP et la commune de Coubon ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de Coubon ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Coubon ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur René LHOSTE, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le Compte Financier Unique, résumé comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat antérieurs reportés		615 508.18	499 580.77		499 580.77	615 508.18
Opérations de l'exercice	1 890 154.84	2 424 114.64	1 072 434.77	2 100 572.18	2 962 589.61	4 524 686.82
TOTAUX	1 890 154.84	3 039 622.82	1 572 015.54	2 100 572.18	3 462 170.38	5 140 195.00
RESULTAT DE CLOTURE	1 149 467.98		528 556.64		1 678 024.62	

2023						
Restes à Réaliser			102 376.00	96 491.00	102 376.00	96 491.00
TOTAUX CUMULES	1 890 154.84	3 039 622.82	1 674 391.54	2 197 063.18	3 564 546.38	5 236 686.00
RESULTATS DEFINITIFS	1 149 467.98		522 671.64		1 672 139.62	

Restes à réaliser :

RECETTES

Chapitre	ARTICLE	OBJET RECETTE	JUSTIFICATION	MONTANT INITIAL	TITRE EMIS	RAR
13	1322/1080	Aménagement du bourg Tranche 1	Notification du 17/10/2019	100 000	90 000	10 000
	1323/1080	Aménagement du bourg Tranche 1	Notification du 27/03/2018	100 000	80 000	20 000
	13461/1066	DETR 2023 Aménagement Rue C. Charentus	Notification du 06/06/2023	32 763	0	32 763
	13461/1080	DETR 2021 Aménagement du bourg T 1	Notification du 02/05/2023	52 920	42 336	10 584
	13461/1080	DETR 2019 Aménagement du Bourg T 1	Notification du 14/09/2022	115 724	92 580	23 144
TOTAUX						96 491

DEPENSES

Chapitre	ARTICLE	OBJET DEPENSE	JUSTIFICATION	MONTANT INITIAL	MANDAT EMIS	RAR
204	2041512	Trx GEPU Rue Saint Maurice	Délibération du 12/04/2023	13 500	0	13 500
	2041512	Trx GEPU Rue de l'Enclos	Délibération du 12/04/2023	8 000	0	8 000

	204182	EP Rue Pet Train Pôle Médicale Rte Darne	Délibération du 24/06/2022	20 747		20 747
	204182	EP Montée des Mourgues	Délibération du 12/04/2023	931	0	931
	204182	EP Secteur Plein Sud	Délibération du 07/09/2023	2 779		2 779
	204182	EP Secteur le Chier Bas	Délibération du 07/09/2023	1 205		1 205
	204182	EP Route de la Gare	Délibération du 07/09/2023	3 268		3 268
	204182	EP Les Mourguettes	Délibération du 07/09/2024	15 684		15 684
2151	2151/1033	Voirie	Devis AFUL La Chabanne	2 000		2 000
	2151/1066	Mo Trx Amgt Charentus - tranche 2	Devis AB2R du 05/04/2022	15 060	4 987	10 073
	2151/1080	Trx Amgt du Bourg Tranche 1	DGG Eiffage du 14/12/2023	1 500		1 500
2128	2128/1085	MO Amgt extérieur Bulle Sol Tennis CLSH	Ag. Ing. conv du 20/03/2023	2 000	500	1 500
	2128/1086	Réhabilitation WC public isolation	Magne devis du 02/11/23	5 407		5 407
	2128/1086	Réhabilitation WC public menuiserie	CHAPUIS devis du 25/10/23	5 810		5 810
	2128/1086	Réhabilitation WC public plomberie	LAURENT G devis du 19/10/2023	6 343		6 343
	2128/1086	Réhabilitation WC public cabines	GABRIEL Devis du 13/10/23	894		894
	2128/1086	Réhabilitation WC public coffret serrures	SBEA Devis du 13/03/2023	2 504		2 504
	2128/1086	Réhabilitation WC public isolation	SBEA Devis du 09/01/2024	231		231
TOTAUX						102 376

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR	21
CONTRE	
ABSTENTION	

3) Affectation du résultat 2023

Rapporteur : René LHOSTE

Après avoir constaté que le compte financier unique 2023 du budget général présente:

Un excédent de fonctionnement de clôture de :	1 149 467.98 €	Un déficit de fonctionnement de clôture de :	
---	-----------------------	--	--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide D'AFFECTER le résultat comme suit:

AFFECTATION A LA SECTION	
D'INVESTISSEMENT	
Affectation à la section d'investissement (RI – compte 1068)	550 000.00 €
AFFECTATION A LA SECTION DE	
FONCTIONNEMENT	
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (RF – compte 002)	599 467.98 €

POUR	23
CONTRE	
ABSTENTION	

4) Vote des taux d'imposition 2024

Rapporteur : René LHOSTE

Il appartient au conseil municipal de fixer les taux des taxes locales en fonction des recettes de fonctionnement attendues au budget primitif 2024.

La Commune poursuit ses efforts pour baisser la dette communale, contenir les dépenses, maintenir les investissements essentiels, garantir un service public de qualité. Cette situation saine est relatée dans les documents émis par le DGFIP.

Pourtant, la Commune a été confrontée à des évènements majeurs depuis 2020 : les épisodes d'inondations, la crise sanitaire, l'inflation et la hausse des énergies.

Néanmoins, elle a réalisé des investissements importants avec l'aide financière de ses partenaires comme le centre bourg, la reconstruction du pont de la Darne, l'achats de plusieurs tracteurs et matériels aux services techniques, la construction du citypark, la mise en place d'un plateau de ralentissement à Orzilhac.

Des investissements de sécurité doivent encore être entrepris : aménagement de la rue centrale à charentus, la poursuite de l'enfouissement des réseaux.... etc

**La Commission des finances a décidé de maintenir les taux votés depuis plusieurs années.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

FIXE les taux d'imposition 2024 comme suit :

- **Taxe Foncier Bâti : 42.13 % (dont 21.90 % part du département et 20.23 % part de la commune)**
- **Taxe foncier Non Bâti : 76.39 %**
- **Taxe d'habitation : 12.04 % (concernant les résidences secondaires)**

POUR	23
CONTRE	
ABSTENTION	

5) Vote du budget primitif 2024

Rapporteur : René LHOSTE

Madame le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2024 de la commune. Les membres du Conseil ont déjà eu plusieurs présentations, en commission des finances et en séance plénière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre comme suit :

En fonctionnement à : 3 090 220 €
En investissement à : 1 958 946 €

POUR	23
CONTRE	
ABSTENTION	

6) Subventions municipales 2024

Rapporteur : René LHOSTE

Mme Anthouard et M. Courriol sortent de la salle.

Depuis plusieurs années, la commission vie associative étudie les dossiers de demande de subvention envoyés par les associations communales. Les demandes de subvention des associations sont examinées dans le cadre des subventions exceptionnelles avec à l'appui un ensemble de pièces administratives et comptables. Les subventions sont attribuées pour un projet ponctuel ou un évènement précis à vocation communale.

En effet la Commune de Coubon aide également ses associations, par le prêt des salles et le paiement des factures d'énergies et eau, par la mise à disposition d'agents pour déployer du matériel etc....

La Commune n'a pas vocation à octroyer de nouvelles subventions de fonctionnement. Les subventions apparaissent dans le tableau ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ **D'ATTRIBUER aux associations de la commune les subventions indiquées**

ACPG	Achat plaques	300 €
ADMR	Cadeau de fin d'année	500 €
Amicale sapeurs-pompiers	Fête du 13 juillet 2024	1000 €
Amis de la médiathèque	Animations 2024	2500 €
Boule amicale	Challenge de l'amitié	450 €
Vélos sans âge	Cérémonie 2024	400 €
Comité 8 mai 45	Cérémonie du 8 Mai	3500 €
Groupe cyclo	Ronde des pâquerettes 2024	500 €
La virtourne	Anniversaire 35 ans	300 €
La cour des miracles	Création d'un pièce	300 €
L'orzi	3eme édition des orzihalles	500 €
L'amicale du personnel de la Commune	Repas de printemps, cadeaux de fin d'année, organisation exposition voitures anciennes, bourse aux jouets	1700 €
APPEL les primevères	Organisation d'un tournoi de pétanque	300 €
APE des bords de Loire	Classe neige 50 euros pour 58 enfants	2900 €
APE du mont st Maurice	Calèche 2024	300 €
OGEC les primevères	Selon avenant annuel à la convention	20 000 €
		35 450 €

POUR	21
CONTRE	
ABSTENTION	

7) **Réhabilitation d'un logement communal**

Rapporteur : Guy REYNE

Le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur le plan de financement concernant la réhabilitation d'un logement communal lors de sa réunion du 21/02/2024. Il y a lieu de modifier le plan de financement car l'entreprise de sol avait intégré la salle inférieure qui n'est pas retenue par les co-financiers après étude du dossier.

DEPENSES PREVISIONNELLES	Description	Montant HT
	Travaux	109 831.75
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financeurs	Montant
	LEADER Haute-Loire	15 000
	CAPEV (PLH)	7 500
	DETR 40%	43932.7
	Autofinancement	43399.05
	TOTAL Financement	109 831.75

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

-D'approuver le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel

-De solliciter la participation financière auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire au titre du programme LEADER et des autres financeurs publics

- De solliciter l'Etat au titre de la DETR

POUR	23
CONTRE	
ABSTENTION	

3/Rénovation des cours tennis- Plan de financement

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

La Commune a fait réaliser un état des lieux des cours de tennis. Ceux-ci présentent des imperfections et doivent être réhabilités. Il est proposé une rénovation de deux cours et la création d'un paddle ou un simple nettoyage du 3eme cours en fonction des subventions qui seront obtenues. Le club de tennis a été associé à la démarche afin d'avoir un cahier des charges qui corresponde à leur besoin. La rénovation comprend une nouvelle dalle béton si celle-ci après retrait du revêtement s'avérait irrécupérable. Compte tenu des travaux d'enfouissement sur l'ensemble de la Commune à engager prioritairement, ce projet ne sera engagé qu'à la condition d'un soutien financier fort des partenaires. Pour cela il est nécessaire de solliciter des partenaires financiers au préalable.

Travaux	Montant HT	RECETTES	
Reprise des deux cours		REGION	100 000 €
Création du paddle		ANS 20 %	41 252 €
Etudes		COMMUNE	65 008 €
TOTAL	206 260 €		206 260 €

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement
- AUTORISE MME le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région, l'Agence nationale du sport.

POUR	23
CONTRE	
ABSTENTION	

8) Signature de la Convention Altithèque

Rapporteur : VALANTIN Christelle

La médiathèque départementale de Haute-Loire propose un partenariat actif avec les médiathèques du département pour permettre à leurs lecteurs l'accès à des ressources numériques.

La plateforme altithèque propose une offre riche et variée en ressources numériques (cinéma, presse, musique, livres). Il y a donc lieu de proposer au Conseil de poursuivre le partenariat avec Altithèque moyennant une tarification par habitant selon le potentiel financier de la Commune soit 0.25 € ou 0.30 par habitant. La convention est conclue pour une durée de un an renouvelable tacitement pour 5 ans au total. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat altithèque

POUR	23
CONTRE	
ABSTENTION	

9) Dénomination de voies

Rapporteur : GUY REYNE

Il y a lieu de poursuivre les dénominations de voie. Aujourd'hui, il s'agit d'entériner la demande concernant plusieurs secteurs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE la dénomination et numérotation, du chemin du moulin de la Darne, de la route de Magnore, du chemin de Bonnefond, de la route du Chambon.

POUR	23
CONTRE	
ABSTENTION	

Fin à 20H30

Le secrétaire de séance